

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 juin 2020

Date de la convocation : 22/06/2020

Le vingt-six juin deux mil vingt à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Maire

Présents : M Philippe HAMPIKIAN, M Claude ACHARD, M Christophe MESMIN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER , M Jean-Pierre LUÇON, Mme Laetitia MAURI, Mme Stéphanie COLAS,  
Absents excusés : M Olivier DESMAISON, a donné pouvoir à M Philippe HAMPIKIAN, Mme Sylvie FOUQUET, a donné pouvoir à Josy ACHARD  
A été nommé secrétaire : Josy ACHARD

### 2020/18 Délégation du Conseil municipal au maire

Monsieur le Maire énonce que l'article L.2122-22 du CGCT donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines attributions,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser M le Maire par délégation à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal : 5.000 euros ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dans la limite de 5.000 euros.

#### **Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal accepte que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation soient exercées par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci.

### 2020/19 Fixation des indemnités du maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du Maire afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous :

- Pour une population de moins de 500 habitants : taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : **25,5 %**.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 25,5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet rétroactif au 23 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de **9.9%**.

#### **Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### 2020/20 Fixation des indemnités des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire,

Le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints au maire est de : 9,9% pour une population de moins de 500 habitants.

#### **Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet rétroactif au 29 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de **9.9%**.

### 2020/21 VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

M le Maire propose d'attribuer et de verser les subventions aux associations comme suit :

⇒ ESR : 950 €

⇒ Comité de Jumelage : 450 €

⇒ Club du 3<sup>ème</sup> Age : 225 €

⇒ Les Amis de St Robert : 800 €

#### **Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- ⇒ Société de chasse : 200 €
- ⇒ Foyer des Jeunes : 225 €
- ⇒ Comité FNACA : 50 €
- ⇒ Fanfare de Juillac : 300 €
- ⇒ Divers : 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations citées ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020

### 2020/22 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

M le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

M le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de l'année 2019 et ainsi retenir les taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti) : **17.24 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **125.15 %**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition ci-dessus énumérés.

#### **Vote**

Votants : 11  
 Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

### 2020/23 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

#### **Vote**

Votants : 11  
 Pour : 10  
 Contre : 1  
 Abstentions : 0

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	300 934.35	300 934.35
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	473 858.27	473 858.27
TOTAL	774 792.62	774 792.62

Après délibération, le Conseil Municipal : APPROUVE le Budget Primitif 2020

### 2020/24 Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire informe le Conseil que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable à la nomination, entraînera la création d'un emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose au Conseil :

- la création de 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps non complet à raison de 15h/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la création de cet emploi administratif,
- Précise que le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020

#### **Vote**

Votants : 11  
 Pour : 6  
 Contre : 0  
 Abstentions : 5

### 2020/25 Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire propose au Conseil :

- la création de 1 emploi d'adjoint technique principal de 2° classe à temps non complet à raison de 20h/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la création d'emploi proposée.
- Décide que le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

#### **Vote**

Votants : 11  
 Pour : 6  
 Contre : 1  
 Abstentions : 4

### **2020/26 Mise à jour du tableau des emplois**

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- La création à compter du 15 Septembre 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ; emploi à temps complet pour 35 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C.

- Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte-tenu des nécessités de service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 1 an et dans les conditions de l'article 3-3 3° de la loi n° 84-53 précitée.

**Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### **2020/27 Commission communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission présidée par le Maire, comprend six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants, désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal, en nombre double.

**Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ARRETE la liste ci-après :**

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Semenou Sylvie	Dousseaud Fabienne
Descomps Jean-Louis	Lafourcade Francis Jean-Louis
Granger René	Bordas Régine
Faucher Jacques Henri	Rose Martial Henri
Desmaison Sandrine	Bouyoux Isabelle Murielle
Ardilliez Michael	Bertrand Pepito
Andre Gilles Thierry	Le Nin Gérard Jean-Marie
Macary Martine François	Cournil Julien Jean-Louis
Franchy Laurent	Guyot Alexa Cécile
Vaneslande Anne France Annie	Personne François Andre
Gerbois Thierry	Poulizac Suzanne
Meunier Bernadette	Pialleport Robert

### **2020/28 ADHESION A CORREZE INGENIERIE**

Monsieur le Maire présente les missions de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie.

L'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer pour les collectivités adhérentes une assistance essentiellement d'ordre technique, pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des espaces publics, de l'eau potable et la défense incendie, de l'assainissement, du traitement et de la gestion des déchets. L'adhésion annuelle à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Vote**

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- Décide d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie
- Adopte les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Corrèze Ingénierie le 6 septembre 2013, modifiés lors des instances du 11 mars 2016.

#### **2020/29 Adhésion à la fourrière animale de Brive**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de passer une convention avec la fourrière animale de Brive pour faire face à la présence progressive de chats errants dans la commune. Cette adhésion permettrait à la commune de bénéficier des installations et services de la fourrière animale de Brive, dans la limite de sa capacité d'accueil.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la fourrière animale de Brive
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la fourrière animale de Brive.

**Vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **2020/30 Achat et maintenance du site internet de la commune**

M le maire propose l'achat et la maintenance du site internet de la mairie pour un montant de 2600 euros TTC, selon le devis joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition d'achat et de maintenance pour la somme de 2600 euros ;
- Autorise M le Maire à signer les documents correspondant à cette dépense

**Vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **2020/31 Exonération de loyers**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'exonérer les loyers pour les personnes ayant cessé leurs activités en raison du covid-19. Monsieur le maire propose d'annuler les titres émis pour les 3 mois de loyers suivants : mars avril et mai 2020 pour la SARL IRWAN, Café Perché ainsi que pour Madame GAVAGHAN qui loue la salle André Rousseau pour effectuer des cours de yoga.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide l'exonération de 3 mois de loyers pour la SARL IRWAN ainsi que pour Mme GAVAGHAN.

**Vote**

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **2020/22 Modification d'adressage**

Monsieur le Maire rappelle la demande qui avait été faite au sujet du nouvel adressage de la commune. Par courrier, une administrée avait demandé le changement de nom pour la voie communale « route de la colonie ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renommer la voie « route de la colonie » par « route du triadour ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de changer le nom de la route de la colonie par : route du triadour.

**Vote**

Votants : 11  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 1